BOURGES 2028

De la première Maison de la Culture à la Capitale européenne de la Culture

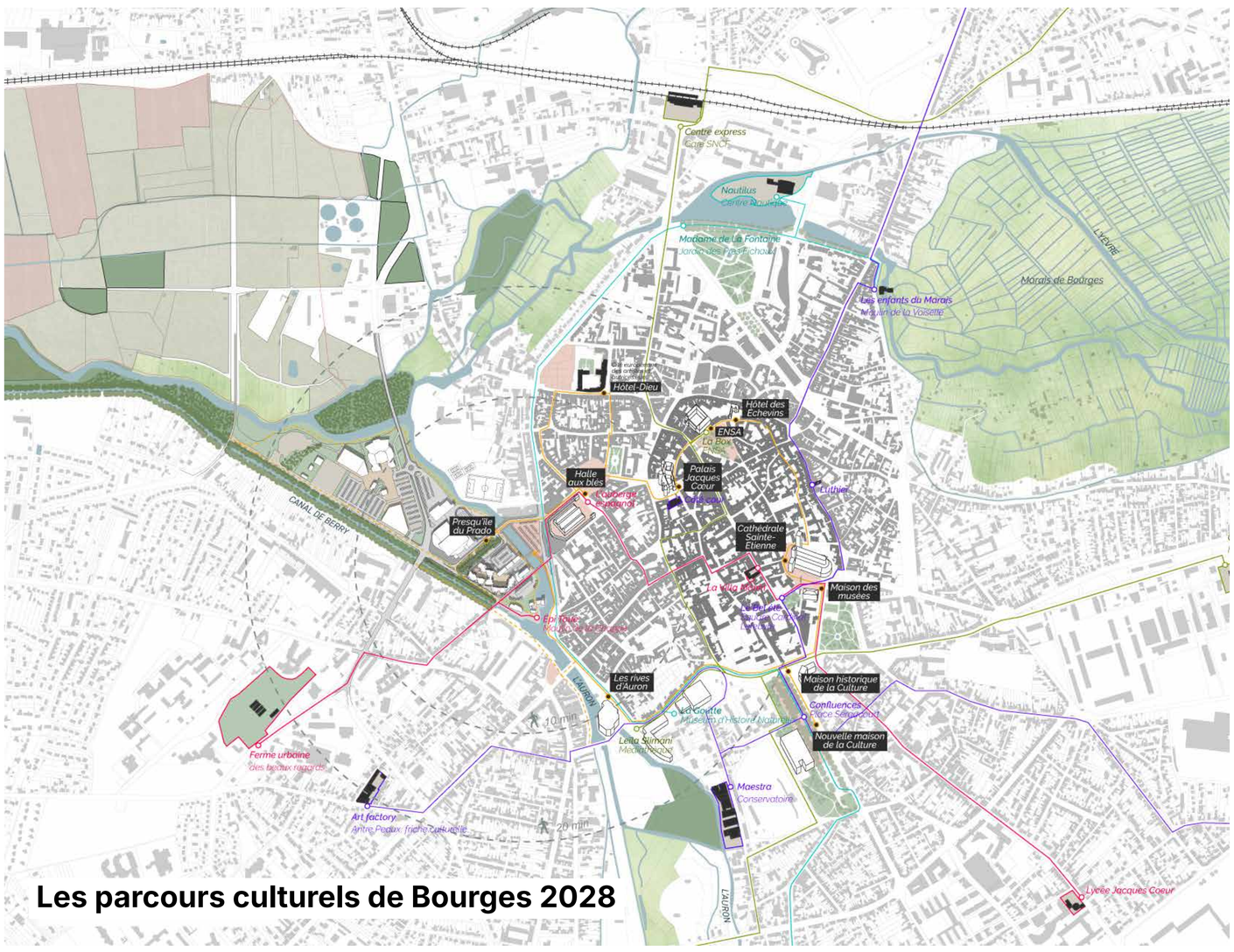

Les parcours culturels de Bourges 2028

« Art. 1er. — La ville de Bourges est désignée au titre de "Capitale européenne de la culture" pour l'année 2028. » [1]

Le 19 mars 2024, le ministère de la Culture rend publique sa décision : après Avignon (2000), Lille (2004) et Marseille (2013), Bourges devient la quatrième ville française nommée Capitale européenne de la culture. À l'appel à candidatures lancé par le ministère le 31 décembre 2021, neuf villes françaises ont présenté leur dossier : Amiens, Bastia, Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nice, Reims, Rouen et Saint-Denis. Quatre d'entre elles ont été présélectionnées : Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen. C'est lors de la réunion du jury européen, tenue à Paris du 11 au 13 décembre 2023, que Bourges a été recommandée comme lauréate. Cette mobilisation des territoires révèle une volonté commune d'utiliser la culture comme un levier de transformation territoriale. C'est dans ce contexte culturel et territorial que s'ancre ce projet de fin d'études, à la croisée d'un moment institutionnel fort — la candidature de Bourges au titre de Capitale européenne de la culture 2028 —, d'une dynamique culturelle en pleine expansion et d'un site déjà arpenté lors d'un premier travail en Master 1, situé à proximité du centre historique de Bourges : la presqu'île du Prado. Il s'agit ici de se positionner sur ce territoire urbain, dans un temps imparti, à l'horizon 2028, pour s'interroger sur la forme que pourrait prendre un projet culturel capable d'accueillir une part de cette ambition européenne, en composant avec l'existant. Quel rôle la culture peut-elle jouer aujourd'hui, dans un contexte marqué par la fragilisation des budgets publics et les incertitudes politiques ? Comment répondre à une demande croissante d'initiatives fédératrices, inclusives et ancrées dans les lieux ? Ce sujet soulève de nombreuses interrogations quant au statut de la culture et de son importance dans notre société aujourd'hui. À mi-chemin entre l'annonce de la nomination en 2024 et l'échéance de 2028, ce projet de fin d'études s'inscrit dans un entre-deux temporel, un moment où de nombreuses réponses restent à imaginer : comment traduire aujourd'hui un projet culturel capable de prendre sens dans Bourges 2028 ?

Le projet de fin d'études s'inscrit dans Bourges 2028, Capitale européenne de la culture, et se situe sur la presqu'île du Prado, à proximité du centre historique. Il se déploie à trois échelles. D'abord, à l'échelle de la ville, il définit un parcours reliant les équipements culturels majeurs et invitant le visiteur à découvrir le paysage via les quais du canal et de l'Auron. Ensuite, à l'échelle de la presqu'île du Prado, il s'articule autour d'un schéma directeur favorisant les mobilités douces, la perméabilité des sols et la revalorisation du canal de Berry. Enfin, à l'échelle architecturale, le projet développe une façade culturelle : un trait d'union entre centre-ville et faubourgs, un pôle vivant et accessible fédérant usages et publics. Il crée ainsi un lieu de lien, de promenade et de découverte artistique, incarnant une partie des ambitions de Bourges 2028 tout en anticipant les enjeux de résilience et de biodiversité à long terme.

[1] Ministère de la Culture, « Arrêté du 19 mars 2024 désignant la ville de Bourges au titre de «Capitale européenne de la culture» pour 2028 », Journal officiel de la Répu-blique française, n°0068, 21 mars 2024, texte n°8, NOR : MICB2334373A. Consulté le : 10 mai 2025. [En ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=oHBhbHXZXjqh5Sh0WSjAo0kMHYQvynO2QRjcUgr2Y2Q=

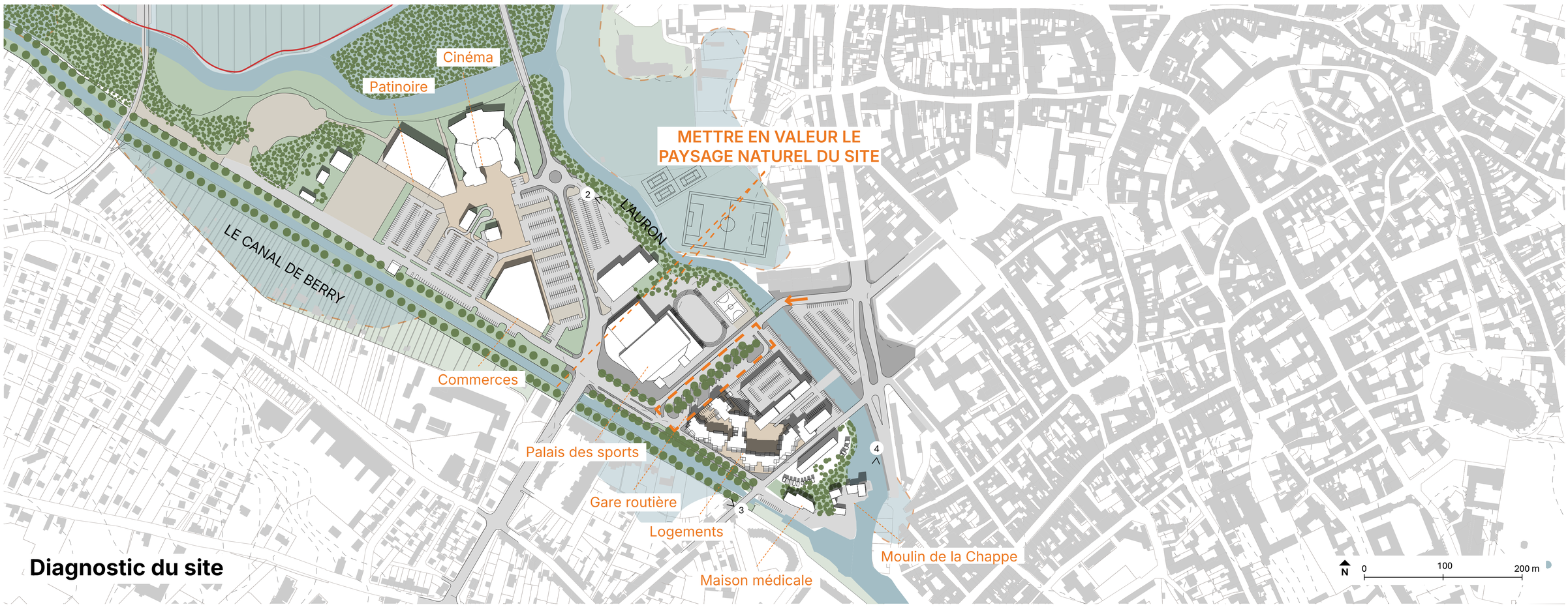

Diagnostic du site

Plan masse projeté

RASSEMBLER

Parc
Café culturel
Librairie (rencontres littéraires)

Une façade culturelle

un projet fédérateur pour révéler le potentiel de la presqu'île du Prado

DIFFUSER & EXERCER

Salles d'expositions
Bibliothèque de quartier
Ateliers d'artistes

HABITER

Logements étudiants
Logements solidaires
(Attention portée aux publics invisibilisés : personnes handicapées, habitants ruraux ou isolés)

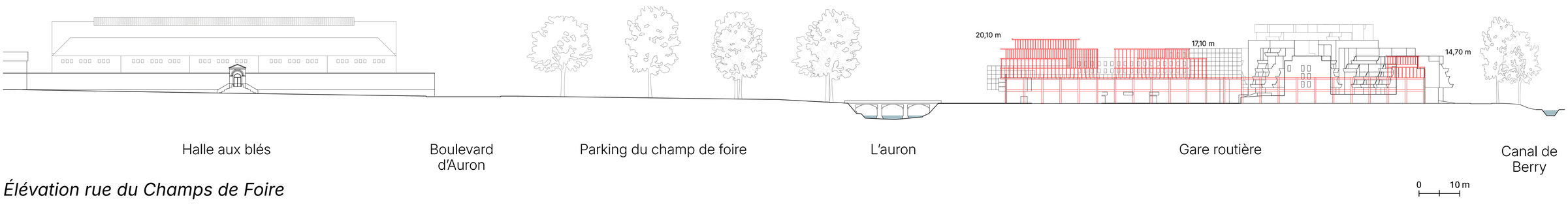

Élévation rue du Champs de Foire